

Forum: La Commission économique pour l'Afrique
Question: La gestion des déchets sur le territoire africain
Soumis par: Le Qatar

La Commission économique pour l'Afrique,

Consciente que l'accumulation des déchets est devenue un problème majeur sur le territoire Africain, notamment pour les pays d'Afrique Subsaharienne dans lesquels 69% des déchets sont souvent brûlés,

Prenant en considération que les infrastructures de recyclage et de traitement des déchets sont généralement insuffisants pour absorber en toute sécurité ces déchets, composés principalement de matières plastiques,

Pleinement conscient que les traités internationaux comme la Convention de Bâle (1992) ou la convention de Bamako (1991) ne suffisent pas à éviter des catastrophes comme le déversement des déchets toxiques et dangereux dans les eaux des côtes africaines,

Considérant que la situation dans certains pays est inacceptable comme en Afrique du Sud où 79% des déchets ne sont pas traités, alors que le pays s'est engagé à réduire ce chiffre à 40% d'ici 2025,

1. *Appelle* à une campagne de sensibilisation auprès des citoyens des pays africains pour promouvoir les impacts positifs sur l'environnement, la santé humaine et l'économie d'une bonne gestion des déchets avec
 - a. la création de spots publicitaires dans les cinémas, et la télévision publique financée avec l'aide de la communauté internationale
 - b. des ateliers de tri des déchets dans les écoles, les hôpitaux et les lieux publics;
2. *Recommande* fortement les pays membres de l'ONU à financer la mise en place d'infrastructures modernes de gestion des déchets dans les pays africains à la hauteur de leur PIB respectif, avec
 - c. la mise en place de système performant de collecte et de tri régulier des déchets ménagers dans les grandes villes,
 - d. la construction d'infrastructures pour recycler les déchets plastiques;
3. *Condamne* les organismes violant les normes internationales en matière de gestion des déchets en imposant des sanctions financières proportionnelle au nombre de transfert de déchets illicites
 - e. contre les pays n'ayant pas fermé les décharges à ciel ouvert non autorisées,
 - f. contre les transferts illicites de déchets vers les pays frontaliers.